



***PROCÈS-VERBAL***  
***CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2024***

Présents : Mmes, BOYER, CARRIERE, COIRRE, DESPEYROUX, GAUTHIER,  
KLEIN-TOURRETTE, VERNHET  
Mrs BARRAL, BRAS, BURGUIERE, CALMELLY, COSTES, GIMALAC,  
MEZY, MONTARNAL, MOULY, RAMES

Pouvoirs : Myriam BORGET a donné pouvoir à Jean-Louis MONTARNAL  
Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoît BARRAL  
Jean-Marc TRIADOU a donné pouvoir à Jean-Louis RAMES

Excusés : Françoise ARNAL, Maryline GALAN, Jean-Paul CABANETTES

\*\*\*\*\*

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Jean-Luc CALMELLY**

**DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Monsieur le maire communique aux membres du conseil municipal les décisions prises depuis la dernière séance, conformément à la délégation de pouvoirs consentie au maire le 8 juin 2020 et en application des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Numéros	Domaine	Objet
2024-19-F	Finances	Fixation du tarif de la vente de fer et de fonte
2024-20-F	Finances	Fixation des tarifs de location des salles communales et du matériel
2024-21-F	Finances	Fixation des tarifs de location du petit train touristique dans le cadre d'événements privés

2024-22-F	Finances	Avenant à la régie « Tourisme »
2024-27-U	Urbanisme	Droit de Préemption Urbain  sur la parcelle E 1110 en partie sise 384 rte d'Espalion à Bozouls, d'une superficie totale de 3084 m <sup>2</sup> , propriété de consorts ARTIS;  Le maire n'exerce pas ce droit
2024-28-U	Urbanisme	Droit de Préemption Urbain  sur les parcelles I 165 et 1144 sises 2 rue du Poujol, Gillorgues à Bozouls, d'une superficie totale de 227 m <sup>2</sup> , propriété de consorts BAYOL;  Le maire n'exerce pas ce droit
2024-29-U	Urbanisme	Droit de Préemption Urbain  sur la parcelle E 2212 sise 17 rue Adolphe Boisse à Bozouls, d'une superficie totale de 799 m <sup>2</sup> , propriété de monsieur BROSSY Yannick et madame CONQUET Emilie ;  Le maire n'exerce pas ce droit
2024-30-U	Urbanisme	Droit de Préemption Urbain  sur la parcelle F 624 sise 151 rte d'Espalion ( 10 rue des Orchidées) à Bozouls, d'une superficie totale de 802 m <sup>2</sup> , propriété de la SARL LA GARE représentée par monsieur PUECH Jean-Michel ;  Le maire n'exerce pas ce droit

Le conseil municipal prend acte des décisions présentées ci-dessus.

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Jean-Luc CALMELLY**

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON POUR LA RECONSTRUCTION PARTIELLE  
D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 581**

Monsieur le maire informe les membres de l'assemblée que le Département de l'Aveyron a prévu de procéder à la reconstruction partielle d'un mur de soutènement sur la route départementale n°581, dans l'agglomération de Bozouls.

Dans le cadre de cette opération, il est nécessaire de procéder à la construction d'un parapet. S'agissant d'un équipement de sécurité en agglomération, la prise en charge des travaux incombe à la commune dont le coût est estimé à la somme de 10 975.45 € HT.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention de partenariat avec le Département de l'Aveyron pour la reconstruction partielle d'un mur de soutènement sur la R.D. n°581.
- Donne délégation de maîtrise d'ouvrage au Département de l'Aveyron pour la construction du parapet en élévation du mur de soutènement.
- Autorise monsieur le maire à signer tout avenant à la convention si le montant des travaux réalisés est supérieur au montant estimatif de 10 975.45 € H.T.
- Dit que le montant des travaux est inscrit au budget communal 2024.

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Jean-Louis MONTARNAL**

**APPROBATION DE LA DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 DU  
BUDGET COMMUNAL**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,  
Vu le budget primitif 2024,  
Vu le rapport de la commission finances réunie le 15 octobre 2024,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget 2024 :

**Section de fonctionnement :**

<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT</b>
<b>605- ACHAT EQUIPEMENTS</b>	<b>-50 000.00 €</b>	<b>6419-REMBOURSEMENT SUR REMUNERATION PERSONNEL</b>	<b>+5 500.00 €</b>
<b>60611- EAU ET ASSAINISSEMENT</b>	<b>+ 5 000.00 €</b>	<b>7067- SERVICES PERISCOLAIRES</b>	<b>+ 3 000.00 €</b>
<b>60612- ELECTRICITE</b>	<b>- 9 000.00 €</b>	<b>70878- REMBOURSEMENT PAR DES TIERS</b>	<b>+ 2 000.00 €</b>
<b>60621- COMBUSTIBLES</b>	<b>+ 7 000.00 €</b>	<b>738- AUTRES IMPOTS ET TAXES</b>	<b>+ 6 897.00 €</b>
<b>60622- CARBURANTS</b>	<b>+ 2 500.00 €</b>	<b>73111- IMPOTS LOCAUX DIRECTS</b>	<b>-196 107.00 €</b>
<b>60631- FOURNITURES ENTRETIEN</b>	<b>+ 1 000.00 €</b>	<b>73118- AUTRES CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>+ 605.00 €</b>

<b>613- LOCATIONS</b>	<b>+ 1 000.00 €</b>	<b>73123- DROITS MUTATION</b>	<b>+ 58 054.00 €</b>
<b>614- CHARGES COPROPRIETE</b>	<b>+ 700.00 €</b>	<b>744- FCTVA</b>	<b>-500.00 €</b>
<b>615221- ENTRETIEN BATIMENTS PUBLICS</b>	<b>+17 000.00 €</b>	<b>74718- PARTICIPATION ETAT</b>	<b>+2 250.00 €</b>
<b>61558- ENTRETIEN BIENS MOBILIERES</b>	<b>+ 1 500.00 €</b>	<b>748374- BIODIVERSITE</b>	<b>+ 9 771.00 €</b>
<b>623- PUBLICITE</b>	<b>+10 000.00 €</b>	<b>752- REVENUS IMMEUBLE</b>	<b>-3 000.00 €</b>
<b>627- SERVICES BANCAIRES</b>	<b>+ 100.00 €</b>	<b>75888- PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE</b>	<b>+16 700.00 €</b>
<b>6281- CONCOURS DIVERS</b>	<b>+1 000.00 €</b>	<b>7751- PRODUITS CESSION IMMOBILISATIONS</b>	<b>+ 1 761.00 €</b>
<b>6218- AUTRES PERSONNEL EXTERIEUR</b>	<b>+ 3 600.00 €</b>	<b>70311- CONCESSION DANS LES CIMETIERES</b>	<b>-500.00 €</b>
<b>635- AUTRES IMPOTS</b>	<b>-5 000.00 €</b>	<b>7034- DROIT DE PEAGE</b>	<b>-1 000.00 €</b>
<b>633- IMPOTS REMUNERATIONS</b>	<b>+ 1 350.00 €</b>	<b>70688- AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE</b>	<b>-300.00 €</b>
<b>6411- PERSONNEL TITULAIRE</b>	<b>-9 000.00 €</b>	<b>7063- REDEVANCE LOISIR SPORTIF</b>	<b>+13 000.00 €</b>
<b>64168- AUTRES EMPLOIS AIDES</b>	<b>+ 9 300.00 €</b>		
<b>6450- CHARGES SECURITE SOCIALE / PREVOYANCE</b>	<b>+5 000.00 €</b>		
<b>66111- INTERETS</b>	<b>-13 500.00 €</b>		
<b>6688- AUTRES CHARGES FINANCIERES</b>	<b>- 2 700.00 €</b>		
<b>023- VIREMENT A SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>-58 719.00 €</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>-81 869.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>-81 869.00 €</b>

**Section d'investissement :**

<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT</b>
<b>OPERATION 202 / TERRAIN DE FOOT</b> 2158- Matériel 2135- Remplacement mitigeur 203- Etudes terrains 2158- Lot de 2 buts 2135- Portes vestiaires	-5 000.00 € +2 361.60 € +8 440.00 € +407.00 € +1 080.00 €		
<b>OPERATION 203 / QUILLES</b> 2135- Travaux construction	-20 000.00 €		
<b>OPERATION 205 / AUTRES SPORTS</b> 212- Pétanque	+1 167.35 €		
<b>OPERATION 209 / OUVERTURE CHEMINS PEDESTRES</b> 2152- Cartographie	-2 500.00 €		
<b>OPERATION 211/ MATERIEL COMMUNAL</b> 2138- Tunnel 2138- Terrassement tunnel 2182- Divers véhicule	-600.00 € +30 192.00 € -1 811.24 €		
<b>OPERATION 300 / MAIRIE</b> 2131- Climatisation 2131- Stores 2188- Bureau ergonomique 2188- Cimaises 2188- Coffres et matériels	+9 224.76 € +1 098.19 € -9.28 € +462.74 € +59.50 €		
<b>OPERATION 301 / MEDIATHEQUE</b> 2188- Pierre Monteil 2135- Travaux rénovation énergétique	+1 037.62 € -35 000.00 €		
<b>OPERATION 302 / SERVICE TECHNIQUE</b> 2135- Réaménagement dépôt	-3 000.00 €		
<b>OPERATION 305 / BATIMENTS LACROIX</b> 2135- Travaux démolition 203- Etudes bureau	-4 000.00 € +4 000.00 €		
<b>OPERATION 311 / ECOLE</b> 2188- Robot 2188- Jeu salle motricité 2188- Visiophone	+1 290.00 € +1 215.46 € -1 215.46 €		

<b>OPERATION 312 / COMPLEXE CARDABELLE 2131- Barrières</b>	<b>+1 526.22 €</b>		
<b>OPERATION 313 / AUTRES BATIMENTS PUBLICS 2131- Poste toiture 2131- Révision Cardabelle 203- Etudes Terra Memoria 2135- Club house</b>	<b>+2 592.00 € +42 380.00 € +4 000.00 € +5 500.00 €</b>		
<b>OPERATION 314 / SIGNALETIQUE 2157- Signalétique au sol 2152- Signalétique au sol</b>	<b>-2 500.00 € +2 500.00 €</b>		
<b>OPERATION 320 / EGLISE 2131- Toiture Eglise Gillorgues</b>	<b>+5 000.00 €</b>		
<b>OPERATION 330 / ENS 2188- Divers matériel 2186- Animaux</b>	<b>-1 000.00 € -1 000.00 €</b>		
<b>OPERATION 400 / VOIRIE 203- Etudes Pauverous 2152-Travaux de voirie divers</b>	<b>-25 000.00 € -100 000.00 €</b>		
<b>OPERATION 411 / SECTEUR HOSPITALET – LE CAMINOL 2152- Travaux place de la mairie 2151- Travaux place de la mairie</b>	<b>-13 459.92 € +15 977.88 €</b>		
<b>OPERATION 470 / AMENEE RESEAUX 21531- Rue des Frères Puech</b>	<b>-9 723.69 €</b>		
<b>OPERATION 472 / AMENAGEMENT DES VILLAGES 21538- Travaux pluvial Aboul 212- Barriac salle des fêtes 212- Gillorgues dalle 212- Gillorgues- compteur définitif 2152- Gillorgues M Falliez EP 212- Autres villages</b>	<b>-18 269.24 € +2 500.00 € +2 910.00 € +1 814.81 € +1 860.35 € -3 133.61 €</b>		
<b>OPERATION 500 / ECLAIRAGE PUBLIC 2152- Modernisation EP</b>	<b>-15 000.00 €</b>		
<b>OPERATION 600 / CIMETIERES 2116- Reprise concession</b>	<b>-5 000.00 €</b>		
<b>OPERATION 801 / ARBORETUM 2188- Plaques</b>	<b>+624.96 €</b>		
<b>OPERATION 803 / MAM 2132- Travaux</b>	<b>+100 000.00 €</b>		
<b>OPERATION 804/ AIRE CAMPING CAR 2152- Fleurettes + jetons</b>	<b>+16 000.00 €</b>		

<b>021- Virement de la section de fonctionnement</b>		<b>021- Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>-58 179.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>-58 179.00 €</b>

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Crédits d'investissement votés</b>		<b>-58 719.00 €</b>
<b>Crédits de fonctionnement votés</b>	<b>-81 869.00 €</b>	<b>-81 869.00 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>-81 869.00 €</b>	<b>- 140 588.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative n°1 du budget 2024 ci-dessus détaillée.

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Jean-Luc CALMELLY**

**ABROGATION DE LA DELIBERATION N°57 DU 30 JUILLET 2024 RELATIVE AU  
CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON  
D'ASSISTANTES MATERNELLES**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que dans le cadre du marché public à procédure adapté pour la construction d'une maison d'assistantes maternelles lancé le 25 juin 2024, il convient de déclarer sans suite la procédure pour deux irrégularités :

- En premier lieu, le recours à la conception-réalisation relève d'un régime dérogatoire qui doit être justifié pour des motifs techniques dans le dossier de consultation des entreprises. Or le choix d'un appel d'offres à lot unique (maîtrise d'œuvre + travaux) décidé préalablement a été motivé uniquement pour des raisons économiques ainsi que pour un gain de temps.
- En second lieu, le cahier des charges devait indiquer l'obligation de faire appel à un architecte pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande de permis de construire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'abroger la délibération n° 57 en date du 30 juillet 2024 approuvant le choix de l'entreprise pour la construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles.
- d'autoriser monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Jean-Luc CALMELLY**

**LANCEMENT DE L'OPERATION DE REHABILITATION DE LA TOITURE DE  
L'EGLISE DE GILLORGUES ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que des travaux ont été entrepris en 2022 pour la réfection du clocher de l'église Saint-Amans à GILLORGUES. Il convient désormais de réaliser rapidement une réfection globale du reste de la toiture afin de sécuriser l'édifice et ses abords. Les ardoises cassées, poreuses ou déchaussées n'assurent plus l'étanchéité de la toiture et deviennent dangereuses à l'intérieur comme à l'extérieur du bâtiment.

Pour le financement de cette opération dont le montant des travaux s'élève à la somme de 86 092 € HT, monsieur le maire propose au conseil municipal le plan de financement suivant :

<b>Montant des travaux HT</b>	<b>86 092 € HT</b>
Aide de l'Etat sollicitée, taux 25 %	21 523 €
Aide du Département de l'Aveyron sollicitée, taux 25 %	21 523 €
Fonds propres	43 046 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Donne son accord à ce projet,
- Valide le plan de financement défini ci-dessus,
- Demande à monsieur le maire de prévoir la réalisation de ces travaux dans les plus brefs délais,
- Sollicite l'aide de l'Etat et du Département de l'Aveyron pour le financement de cette opération,
- Autorise monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

*Monsieur le maire expose les photos de la charpente en mauvais état.*

*Il propose qu'une ligne soit ajoutée chaque année au budget municipal afin d'assurer l'entretien des toitures des églises plus régulièrement.*

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Sabine KLEIN-TOURRETTE**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITE DE SENSIBILISATION POUR  
LE DEPISTAGE DES CANCERS DANS LE CADRE DE L'OPERATION  
« OCTOBRE ROSE »**

Monsieur le maire expose à l'assemblée que, dans le cadre de la manifestation Octobre Rose (Petit train d'Halloween) organisée par la commune de BOZOULS le 31 octobre 2024, il est proposé d'attribuer une subvention de 250 € au Comité de Sensibilisation pour le Dépistage des Cancers en Aveyron.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer une subvention de 250 € au Comité de Sensibilisation pour le Dépistage des Cancers en Aveyron dans le cadre de la manifestation Octobre Rose.
- Dit que la dépense est inscrite au budget 2024, article 6574.

\*\*\*\*\*

**Questions diverses :**

***Monsieur le maire fait un point sur deux grands projets majeurs dans les années à venir :***

- Mobilité : il expose tout d'abord qu'une réflexion est en cours sur les aménagements de voirie dans Bozouls.

*Un diagnostic mobilité est en cours de finalisation. Le conseil municipal sera invité prochainement à une présentation.*

- Renaturation de l'espace LACROIX et terrains de foot : le deuxième travail concerne une étude sur les terrains de foot. Une étude a été confiée au cabinet SEIRI 66. Le conseil sera amené à faire des choix sur les futurs aménagements. Ce choix déterminera dans un deuxième temps l'espace disponible pour la renaturation des terrains rendus libres suite à la démolition des bâtiments LACROIX.

***Construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles :***

*Il est rappelé aux membres de l'assemblée les différentes étapes du marché public lancé au mois de juin et les contraintes qui en ont découlées.*

*Une présentation des différentes solutions étudiées est exposée.*

*Les conseillers, après en avoir débattu s'entendent pour, dans un premier temps confier le marché de maîtrise d'œuvre à la société Noyer Constructions puis dans un deuxième temps lancer un marché de travaux à lots multiples par corps de métier.*

*La séance est levée à 22h.*

Le Maire,

Jean-Luc CALMELLY

Le Secrétaire,

Bastien BURGUIÈRE